

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 juin 2014

L'an **deux mil quatorze et le 20 juin**, à **18h00**, les membres composant le conseil municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire par courrier électronique le **16 juin 2014**, se sont réunis sous la présidence de Mme Jeanine PERRUCHET, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEN, Mme Corinne TERRADE (pour les élections), M. Christophe NABLANC, M. Philippe COLLIN, M. Benoit DOUEZY, M. Michel AUBRUN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Martine DUBOURG, Mme Joëlle GILLIER, M. Roger LE BOURSE, Mme Joëlle MIGNATON, M. David DAROUSSIN, Mme Marie-Hélène FOURNET, Mme Anne-Marie PONDOSA, Mme Manon THIBIER, Mme Renée NICOUX,

Étaient absents excusés : Néant

Étaient absents avec pouvoir : M. Didier RIMBAUD pouvoir à M. David DAROUSSIN, M. Philippe GILLIER pouvoir à Mme Joëlle GILLIER, Mme Corinne TERRADE pouvoir à Mme Jeanine PERRUCHET (après les élections)

Secrétaire de séance : Mme Manon THIBIER

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire annonce la démission d'un conseiller municipal. La sous-préfecture a signifié à Madame le Maire que Monsieur Roger LE BOURSE rejoignait le conseil municipal, en tant que candidat suivant sur la liste Ensemble pour Felletin.

Monsieur David DAROUSSIN souligne l'engagement de Monsieur LEBARON et ses interventions pertinentes ; il regrette son départ.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour

1. Élections des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2014
3. Décision budgétaire modificative
4. Déclaration d'intention d'aliéner
5. Questions diverses

1/ Élections des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

18h : Madame le Maire fait l'appel des présents puis demande aux deux conseillers les plus âgés : Mme Anne-Marie PONDOSA, M. Michel AUBRUN de constituer le Bureau électoral et aux deux plus jeunes : M. Benoit DOUEZY, M. Wilfried CELERIEN d'être présent à l'ouverture du scrutin.

Mme Renée NICOUX et M. David DAROUSSIN soulignent que rien n'empêche Mme Manon THIBIER d'occuper deux postes, celui de conseiller le plus jeune et de secrétaire.

Madame le Maire dit que Mme Magali WILMOT, Directrice Générale des Services, recommande de distinguer les deux fonctions, conformément au modèle de procès-verbal fourni par la Préfecture.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à élire leurs délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs en rappelant les règles électorales et de scrutin.

Madame le Maire constate que deux listes ont été déposées. Les bulletins sont distribués.

M. Benoit DOUEZY appelle au vote les conseillers. Une fois que l'ensemble du corps électoral a voté, Madame le Maire conclue à la clôture du scrutin. Il est alors procédé au dépouillement.

M. Benoit DOUEZY constate la présence de 19 bulletins correspondant au nombre de votants.

A l'issue du dépouillement, les listes :

- « Ensemble agissons pour Felletin » obtient 15 suffrages
- « Vivre Felletin » obtient 4 suffrages.

Cela donne 4 délégués et 3 suppléants pour la liste « Ensemble agissons pour Felletin » et 1 délégué pour la liste « Vivre Felletin ».

Mme le Maire proclame élus

Les délégués	Les suppléants
Mme Jeanine PERRUCHET	Mme Joëlle GILLIER
M. Wilfried CELERIEN	M. Philippe COLLIN
Mme Corinne TERRADE	Mme Martine DUBOURG
M. Christophe NABLANC	
M. David DAROUSSIN	

Mme Renée NICOUX rappelle que si les suppléants ne sont pas présents pour les élections des sénateurs, comme le vote est obligatoire, celui-ci est sanctionné par une amende pour non présence sauf en cas de force majeure.

2/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2014

M. David DAROUSSIN a plusieurs remarques à formuler :

- Sur les votes des subventions : « *la commission ne fixe pas les dépenses des subventions mais les étudie* »,
- Concernant les votes « contre », M. David DAROUSSIN souhaite qu'il soit apporté des précisions notamment pour les « Fuses@niment » la liste « Vivre Felletin » n'est pas contre l'octroi d'une subvention mais contre la baisse de celle-ci. De même pour les autres votes « contre » où l'opposition souhaite le maintien des trois subventions proposées initialement,
- Sur la nouvelle communauté de communes, un rectificatif est demandé : suppression du mot « intégration » mais remplacement par le groupe nominal suivant : « des statuts de la nouvelle entité créée par le regroupement de deux communautés de communes et des trois autres communes ». Le groupe d'opposition partage l'ambition de la démarche, mais souhaite avoir des précisions sur les conséquences de l'impact sur Felletin,
- Il manque la précision des personnes qui ont voté « contre » l'assainissement et qui se sont abstenues,
- « Vote sur le contrôle de la qualité de l'air », il faut exposer que le conseil est d'accord pour valider un groupement de commande et par conséquent désigner des membres pour siéger auprès de la commission,
- Sur les « rythmes scolaires » : apporter la précision de qui a voté « contre » et qui s'est abstenu. À rajouter que chaque commune est tenue de mettre en œuvre un service périscolaire,
- M. David DAROUSSIN rappelle qu'il n'y a qu'un seul « R » à son nom.
- Le choix de la municipalité était un choix délibéré en 2012 de municipaliser le service enfance-jeunesse.

3/ Décision budgétaire modificative

Achat de matériel informatique pour un montant de 5 619.20 € TTC.

Il est demandé, dans la section d'investissement, de diminuer les crédits du programme Voirie de 6 000.00 € pour augmenter les crédits d'acquisition de matériels pour la même somme, soit 6 000.00 €.

Acquisition de portables pour les élus et pour M. Sébastien NAUDY

Acquisition d'onduleur

Acquisition d'anti virus.

M. Michel AUBRUN explique que le serveur a été changé et que l'ancien serveur jouera le rôle de stockage et de dépannage.

M. David DAROUSSIN dit que ces investissements étaient nécessaires.

Mme Renée NICOUX rappelle qu'il s'agit de la Décision Modificative n° 1 et non pas non pas n°2.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
17	19	19	0	0

4/ Déclaration d'intention d'aliéner

Adresses	
17, route de Crocq	pas de préemption demandée pour l'ensemble de ces adresses
27, rue de Chanteloube	
17, route d'Aubusson	

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
17	18	18	0	1

M Benoit DOUEZY s'abstient car il est l'ancien propriétaire de l'une des parcelles.

Mme Renée NICOUX précise qu'il ne s'agit pas d'un vote mais d'une information. Il y aurait eu vote uniquement s'il y avait préemption.

5/ Questions diverses

- Festivités LMB : départ retraite
- Nouvelles adresses mail de M. Philippe COLLIN et M. Benoit DOUEZY